

A V I S

La 43^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra, dans la salle du Conseil Municipal,
Le MARDI 23 SEPTEMBRE 2025, à 20 heures 30 précises,

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 16 juin 2025

II. FINANCES

- Budget Principal - Décision modificative n° 1-2025
- Budget communal M57 – Cadences d'amortissement – Complément et Mise à jour de la délibération n°16/029/2022 du 22 mars 2022
- Convention de mise à disposition du Collège des installations sportives communales Gymnase Alain Mimoun, Complexe sportif Clarisse Agbégénou et Stade de l'Orangerie – Années scolaires 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028
- DGF-DSR 2026 – Intégration de l'Impasse des Grives dans le domaine public communal
- Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant est supérieur à 100 €

III. EDUCATION

- Tarification des prestations de services – Année scolaire 2025/2026 – École Claudine Hermann – Garderie du soir - Ajout
- Signature d'une convention fixant les conditions de participations familiales pour les enfants ollainvillois scolarisés dans une classe spécialisée à Égly et fréquentant la restauration scolaire et les activités périscolaires

IV. CULTURE

- Autorisation donnée à la médiathécaire de procéder au désherbage des collections des bibliothèques et de la médiathèque

V. VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

- Règlement intérieur de l'Espace Aragon : mise en œuvre
- Règlement intérieur du stade de l'Orangerie : mise en œuvre

VI. ENVIRONNEMENT

- Signature de la convention Enedis relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective sur le complexe sportif Clarisse Agbégénou

VII. PERSONNEL

- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion
- Protection sociale complémentaire 2024-2029 – Convention de participation santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

VIII. URBANISME

- Conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec 2 promoteurs immobiliers – Opération de construction rue du Gay Pigeon – Annule et remplace la délibération n° CM 38/013/2025 du 28 janvier 2025
- Acquisition de la parcelle AN n° 172 sise Rue de la Source
- Vente de la parcelle AK n° 150 sise Rue de Saint Arnoult
- Convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2024

IX. QUESTIONS DIVERSES


Le 17 septembre 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire



MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h